

L'avenir de la Communauté européenne

La Communauté européenne est fière d'être devenue la première entité économique en son genre au monde et le point de mire des démocraties naissantes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Son processus d'intégration croissante, tant sur le plan économique que politique, continue.

La ratification en 1987 de l'Acte unique européen, qui ouvre la voie à un immense marché unique à partir de 1993, a lancé la CE vers une intégration de plus en plus poussée. Il a jeté les bases d'une coopération politique, économique et monétaire et a élargi les compétences de la CE. En habilitant le Conseil à prendre des décisions dans certains domaines clés de la construction du marché unique, il a rendu le processus décisionnel plus efficace.

De plus, l'Acte unique a introduit un mécanisme de coopération avec le Parlement européen lui permettant, dans certains domaines, de proposer des amendements aux lois de la CE adoptées par le Conseil.

Au Conseil européen de Rome, en décembre 1990, les leaders européens ont lancé deux conférences intergouvernementales pour définir les bases et les structures d'une union économique et monétaire et d'une union politique. Ces deux conférences ont eu pour résultat le Traité sur l'union européenne, signé à Maastricht, le 7 février 1992.

En plus de traiter d'union économique et monétaire, ce traité met sur pied une politique étrangère et une politique de sécurité communes et il institutionnalise la coopération intergouvernementale dans le domaine judiciaire et les affaires intérieures, ce qui approfondit la coopération politique européenne. Il accroît les pouvoirs de la CE dans des domaines de compétence qu'elle possède déjà, comme l'environnement, et élargit son champ d'action vers de nouveaux secteurs, comme l'énergie, les réseaux transeuropéens ou la mise en oeuvre d'une charte sociale.

À cette intégration interne de la Communauté correspond une expansion vers l'extérieur, car plusieurs pays limitrophes ont fait ou pensent faire une demande d'adhésion à la Communauté. On croit généralement que l'Autriche, la Suède et la Finlande seront les prochains pays à se joindre à la CE.